

Référentiels et parties prenantes

INDICATEURS*

Pour assurer une transparence globale des informations et rendre possibles les analyses comparatives, le groupe EDF a retenu des indicateurs cohérents avec les critères de la Global Reporting Initiative (GRI).

En 2001, EDF maison mère devenue EDF SA et six sociétés du Groupe, EnBW en Allemagne, Light au Brésil, Edenor en Argentine, London Electricity (devenue EDF Energy) en Grande-Bretagne, Demasz en Hongrie, Électricité de Strasbourg en France, ont choisi et défini ensemble les indicateurs de Développement Durable d'EDF. Ce travail a permis de tester un tableau de bord expérimental et de publier une première série d'indicateurs dans le rapport d'activité 2001.

En 2002, le périmètre a été élargi et une première consolidation au niveau du Groupe a été effectuée pour certains indicateurs publiés dans le « Guide des indicateurs de Développement Durable » du rapport d'activité 2002.

En 2003, le groupe EDF a amélioré ses méthodes de calcul et de consolidation.

En 2004, le périmètre de consolidation des indicateurs de Développement Durable intègre la centrale mexicaine Rio Bravo 3, la

centrale brésilienne Norte-Fluminense, les centrales égyptiennes, la centrale polonaise Zielona Gora, la centrale ivoirienne Azito ainsi que l'entreprise de commercialisation espagnole Hispaelec Energia. Les indicateurs de Développement Durable du groupe EDF sont consolidés suivant les règles de la consolidation financière, sur un périmètre plus restreint, auquel participent les sociétés suivantes :

France : Électricité de France SA, EDF-Trading, Électricité de Strasbourg, Tiru, ASA, EDF Énergies Nouvelles (ex-SIIF-Énergie), Dalkia.

Europe continentale : ECK (Pologne), Kogeneracja (Pologne), ECW (Pologne), Zielona Gora (Pologne), Erska (Pologne), Demasz (Hongrie), Bert (Hongrie), EnBW (Allemagne).

Europe de l'Ouest, Méditerranée, Afrique : Fenice (Italie), EDF Energia Italia (Italie), EDF Energy (Royaume-Uni), EDF Gulf Suez (Égypte), EDF Port-Saïd (Égypte), Hispaelec Energia (Espagne), Azito (Côte d'Ivoire).

Amériques : Altamira 2 (Mexique), Anahuac (Mexique), Saltillo (Mexique), Rio Bravo 3 (Mexique), Light (Brésil), Edenor (Argentine), Edemsa (Argentine).

Asie, Pacifique : Figlec (Chine).

LES PARTIES PRENANTES DE NOTRE ACTIVITÉ

Nous devons pour :

Nos clients : garantir la continuité de fourniture à des prix compétitifs sur des marchés de plus en plus ouverts, offrir des produits adaptés à leur demande, les conseiller.

Nos actionnaires : assurer la rémunération des capitaux investis.

Nos collaborateurs : développer leur emploi et assurer leur protection sociale sur la durée dans un climat de confiance et leur offrir les meilleures conditions de travail pour leur développement professionnel.

Nos fournisseurs : leur garantir un traitement équitable et les associer à nos objectifs.

Les riverains de l'ensemble de nos sites : garantir une écoute attentive et la recherche de solutions partagées pour leurs activités et leur cadre de vie.

Les associations : écouter et prendre en compte leurs attentes autant que possible.

Les pouvoirs publics et les collectivités territoriales : être un vecteur de progrès économique et social des communautés que nous desservons; accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche et leurs projets.

* Les dépenses liées à l'environnement sont des « données estimées ».

EDF REND COMPTE DE SON ADHÉSION AUX DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Adhérent au Pacte Mondial des Nations unies depuis juillet 2001, EDF rend compte pour la deuxième année consécutive des actions engagées pour mettre en œuvre au sein du Groupe les principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

| | Principes | Actions et résultats en 2004 |
|----|---|---|
| 1 | Respect et promotion des droits de l'homme par l'entreprise | Promotion du respect de la personne et des droits humains dans la Charte éthique du Groupe déployée en 2004 et dans l'accord mondial de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) signé en janvier 2005 (article 1). |
| 2 | Assurance que l'entreprise n'est pas impliquée dans des cas de violation des droits de l'homme | Mise en place en janvier 2004 d'un système d'alerte éthique accessible à tous, en interne et à l'externe, pour signaler tout manquement aux valeurs d'EDF. |
| 3 | Reconnaissance de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective | Engagement dans l'accord mondial RSE signé par le Président d'EDF, les représentants syndicaux des filiales et les fédérations syndicales internationales, de respecter et de faire respecter dans toutes les sociétés du Groupe, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective (article 1 visant les conventions OIT correspondantes, article 20). |
| 4 | Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire | Introduction dans les conditions générales d'achat d'EDF d'une clause sociale excluant le recours au travail forcé ou obligatoire. |
| 5 | Élimination effective du travail des enfants | Introduction dans les conditions générales d'achat d'EDF d'une clause sociale excluant le recours au travail des enfants. |
| 6 | Non-discrimination | <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un accord de branche et d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. - 10 % des recrutements en France pour des jeunes issus de Zones Urbaines Sensibles (ZUS). - Accessibilité de tous les lieux d'accueil du public en France aux personnes à mobilité réduite. - Embauche en France de 380 personnes handicapées. |
| 7 | Prise en compte du principe de précaution face aux questions environnementales | Engagement dans des études médicales et programmes de recherche liés aux effets des faibles doses des rayonnements ionisants. |
| 8 | Prise d'initiatives pour renforcer la responsabilité environnementale | <ul style="list-style-type: none"> - Certification ISO 14001 de l'ensemble des activités industrielles du groupe EDF. - Introduction dans les conditions générales d'achat d'une clause environnementale rappelant aux fournisseurs la politique d'EDF en la matière. |
| 9 | Soutien au développement des technologies favorables à l'environnement | Investissement de plus de 395 M€ en R&D, dont près de 118 M€ pour la protection de l'environnement (efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.). |
| 10 | Lutte contre toutes les formes de corruption | Prohibition de la corruption sous toutes ses formes dans la charte éthique du Groupe (Mémento éthique) et intégration du risque de fraude et de corruption dans le système d'alerte éthique. |

 On trouvera dans la suite du rapport les autres actions mises en œuvre en application des dix principes et signalées par un logo du Pacte Mondial ainsi que les indicateurs de performance reprenant, pour certains d'entre eux, les lignes directrices de la GRI.